



Département de l'Orne

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de LONGNY-LES-VILLAGES

L'an **deux mil vingt deux, le vingt six janvier**, à **20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **LONGNY-LES-VILLAGES**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Christian BAILLIF**.

Étaient présents : M. Christian BAILLIF, Mme Danièle LALAOUNIS, Mme Nathalie GAREL, M. Gilles ORY, Mme Roselyne BRAULT, Mme Edith DESAILLY, M. Gilles DUJARDIN, Mme Anne-Marie DURAND, M. Jean-Marc NAEL, M. Roger PLESSIS, M. Marcel VIANDIER, Mme Elyane ENCELIN, Mme Frédérique ROYER-BERGER, M. Jean-Vincent DU LAC, Mme Céline LEROY, M. Bertrand FABRE, Mme Géraldine GEFFROY-PICHOT, Mme Sylvaine RICHER, M. Bernard CALIXTE, Mme Cécile GARO, M. Michel DESCHAMPS, Mme Christelle LEGRAND, Mme Françoise ROBINEAU, M. Claude LEPY, M. Michel GUIMOND.

Étaient absents : Mme Céline SACHS-JEANTET, M. Marc BELAND, M. Jérôme-Pierre VÉRAIN, M. Thierry PIOT, M. Pascal ROBACHE, M. Michel BERNARDI.

Procurations : Mme Céline SACHS-JEANTET en faveur de Mme Elyane ENCELIN, M. Marc BELAND en faveur de M. Jean-Marc NAEL, M. Jérôme-Pierre VÉRAIN en faveur de Mme Françoise ROBINEAU, M. Thierry PIOT en faveur de M. Christian BAILLIF, M. Pascal ROBACHE en faveur de M. Jean-Vincent DU LAC.

Secrétaire : Mme Edith DESAILLY.

---

Au préalable, monsieur le maire rappelle les consignes sanitaires liées à l'épidémie de la COVID-19

Il rappelle des éléments relatifs à la tenue de la commission de contrôle. Il rappelle qu'il n'y a que le maire qui signe les listes électorales et que Madame Leroy, maire déléguée de Moulicent n'a pas la délégation et qu'ainsi elle pouvait participer à la commission

Monsieur le Maire de Longny-les-Villages ouvre la séance du Conseil municipal à 20h 11

### **Approbation du PV de la réunion du 8 décembre 2021**

Ce dernier rappelle que le procès-verbal (PV) a été adressé par mail le 20 décembre 2021 et qu'aucune observation n'a été enregistrée depuis.

Aucune autre observation n'étant formulée, en séance, le PV de la réunion du 8 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Madame Edith Desailly est nommé(e) secrétaire de séance.

## Compte rendu par le Maire des délégations reçues du Conseil

En exécution des décisions du Conseil municipal

### Réorganisation des services administratifs :

Travaux complémentaires plafond et peintures : Devis DELAVALLEE .....6 171,46 € TTC

### Eglise Saint Martin (Longny-au-Perche) :

- Signature OS calendrier d'exécution des travaux Tranche ferme pour les 8 lots
- Protection de chantier : Devis ENEDIS.....352,20 € TTC
- Notifications du marché NOTIS Tranches optionnelles 1 et 2
  - SPS : lot 1 : P & P
  - lot 4 : BEQUET
  
  - BMAP : lot 2 : LOCATEC   xxxxxx
  - lot 3 : CRUARD
  - lot 5 : GIORDANO & POIRIER
  - lot 6 : VITRAIL France
  - lot 7 : BICHOT
- PIERRE et PATRIMOINE : OS 01-07 et avenant 3 lot 1 tranche ferme  
plus-value de .....14 201 ,75 € HT soit 17 042,10 € TTC
- BMAP : acte d'engagement marché subséquent 3
- Résiliation POIRIER cotraitant marché GIORDANI – lot 5 et OS vers la société Bourdou

### Boucherie (Neuilly-sur-Eure) :

- ARCHI TRIAD : Avenant 3
- Montant définitif des travaux (après travaux complémentaires demandés par le maître d'ouvrage)  
.....195 212,08 € HT soit 234 254,50 € TTC
- Montant rémunération : 9,8% du montant définitif des travaux
- Ajustement de la maîtrise d'oeuvre
- PV de réception phase 2 (EBM – LESSINGER – DELAVALLEE – GONDOIN – ALUMINIUM POLYMA – ELAIRGIE – BAILLIF FRERES – LAMELET)
- OS et avenant prolongement de délai

### Maison pluridisciplinaire :

Notification marché CT SOCOTEC.....6 860,00 € HT  
Notification marché SPS Pierre ..... 3 340,00 € HT

### Divers :

Devis SAS TOPDESS pour la rue Groutel à Longny-au-Perche et le Lotissement du Minerai à Neuilly-sur-Eure.....3 672,00 € TTC

---

Monsieur le Maire ouvre le débat sur les délibérations.

Il liste les délibérations sur lesquelles le conseil municipal aura à se prononcer :

1. **Approbation des comptes de gestion, validation des Comptes administratifs et affectation des résultats 2021**
2. **Présentation des plans de financements prévisionnels pour les investissements communaux**
3. **Choix de la maîtrise d'œuvre pour la prestation de désamiantage pour le cabinet médical communal**
4. **Tarifs des cartes de pêche pour l'étang de Marchainville**
5. **Convention relative à la participation au financement des travaux de démolition des bâtiments de l'EHPAD – Carrefour RD8/RD11**
6. **Arrêt et validation du Site Patrimonial Remarquable (SPR)**
7. **Convention d'utilisation du service Intérim territorial du Centre de Gestion de l'Orne**
8. **Emprunt pour les travaux de la piscine**
9. **Candidature à l'appel à projets du Conseil départemental de l'Orne pour la revitalisation des centres-bourgs ornais**

- 
1. **Approbation des comptes de gestion, validation des Comptes administratifs et affectation des résultats 2021**

Monsieur le maire demande à voter l'ensemble des comptes en une seule fois sauf si des questions se posent

Il rappelle que la commission de finances s'est réunie le 17 Janvier 2022. Les comptes administratifs lui ont été présentés tout en étant précisé qu'ils étaient susceptibles de légères variations car les comptes de gestion n'avaient pas été réceptionnés par nos services. Les comptes de gestion ont été réceptionnés depuis. Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont en parfaite adéquation. Ils vous seront présentés en séance.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la présentation des comptes du comptable à la commune et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal, l'un et l'autre devant être rigoureusement concordants.

Il indique aux membres du conseil qu'ils ont reçu à leur entrée en séance un dossier contenant le compte de gestion et le compte administratif 2020 présentés par chapitre pour les budgets :

- Commune ;
- Lotissement de Moulicent ;
- Station-service de Neuilly-sur-Eure ;
- Boucherie de Neuilly-sur-Eure ;
- Restaurant de Longny-au-Perche ;
- Maison pluridisciplinaire.

## DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-001 : Approbation du compte de gestion 2021 – Budget de la commune

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le compte de gestion du budget Commune établi par le trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

30 VOTANTS  
30 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

## DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2022-002: Vote du compte administratif 2021 – Budget de la commune

Le compte administratif pour la commune de Longny les Villages s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Comptes	Libellés DÉPENSES	Écritures passées	Comptes	Libellés RECETTES	Historique
011	Charges à caractère général	661 692,98 €	013	Atténuation de charges	11 821,72 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	722 401,86 €	70	Produits des services, du domaine et ventes...	27 085,80 €
014	Atténuation de produits	139 931,00 €	73	Impôts et taxes	823 438,41 €
65	Autres charges de gestion courante	203 944,17 €	74	Dotations et participations	1 390 009,76 €
			75	Autres produits de gestion courante	72 658,50 €
	Total des dépenses de gestion courante	1 727 970,01 €		Total des recettes de gestion courante	2 325 014,19 €
66	Charges financières	27 805,59 €	76	Produits financiers	614,10 €
67	Charges exceptionnelles	800,68 €	77	Produits exceptionnels	28 700,66 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €	78	Reprises sur provisions	0,00 €
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 756 576,28 €</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>2 354 328,95 €</b>
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>30 398,18 €</i>	042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>10 850,18 €</i>
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>	<i>0,00 €</i>	043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>	<i>0,00 €</i>
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>30 398,18 €</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>10 850,18 €</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 786 974,46</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>2 365 179,13</b>

INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Comptes	Libellés DÉPENSES	Écritures passées	Comptes	Libellés RECETTES	Historique
204	Subventions d'équipement versées	34 949,01 €	13	Subventions d'investissement (hors 138)	505 064,95 €
	Total des opérations d'équipement	2 051 475,17 €	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165 et 166)	600 000,00 €
	Total des dépenses d'équipement	2 086 424,18 €		Total des recettes d'équipement	1 105 064,95 €
16	Emprunts et dettes assimilées	83 976,03 €	10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	246 598,23 €
18	Compte de liaison : affectation à ...	0,00 €	1068	Excédents de fonct. capitalisés	442 697,97 €
	Total des dépenses financières	83 976,03 €		Total des recettes financières	689 296,20 €
	Total des dépenses réelles	2 170 400,21 €		Total des recettes réelles	1 794 361,15 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	10 850,18 €	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	30 398,18 €
041	Opérations patrimoniales	282 171,29 €	041	Opérations patrimoniales	282 171,29 €
	Total des dépenses d'ordre	293 021,47 €		Total des recettes d'ordre	312 569,47 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>2 463 421,68 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>2 106 930,62€</b>

### SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2021- Budget de la commune

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTALS
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	
Opérations de	1 786 974,46	2 365 179,13	2 463 421,68	2 106 930,62	
Résultats de l'exercice		578 204,67	356 491,06		
Résultats reportés		1 366 391,61	221 097,97		
Résultats de clôture		1 944 596,28	577 589,03		1 367 007,25
Restes à réaliser			2 377 800,00	1 922 730,00	- 455 070,00
RESULTATS DEFINITIFS		1 944 596,28	1 032 659,03		911 937,25

Hors de la présence du Maire, qui a quitté la séance, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le compte administratif de la commune de Longny-les-Villages 2021,
- dit que sera reporté à l'article 001 Dépenses Investissement 2021 la somme de 577 589,03 € et à l'article 002 Recette de Fonctionnement la somme de 911 937,25 €
- dit que sera inscrite en Recette d'Investissement au 1068 la somme de 1 032 659,03 €

30 VOTANTS  
30 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

## **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-003 : Affectation du résultat 2021- Budget de la commune**

Après constatation d'un excédent global cumulé de fonctionnement de 1 944 596,28 € et d'un besoin de financement de la section d'investissement de 1 032 659,03 €

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>1 944 596,28</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (2 365 179.13 - 1 786 974.46)	578 204,67
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	1 366 391,61
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>-577 589,03</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (2 106 930.62 - 2 463 421.68)	-356 491,06
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-221 097,97
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (1 922 730.00 - 2 377 800.00)	-455 070,00
<b>Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>-1 032 659,03</b>

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'affecter :

- à l'article 1068 INVESTISSEMENT RECETTE la somme de 1 032 569,03 €.
- Au R 002 Report excédentaire de la section Fonctionnement la somme de 911 937,25 €
- A l'article D 001 INVESTISSEMENT la somme de 577 589,03 €

30 VOTANTS  
30 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

## **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-004 : Approbation du compte de gestion 2021 – Budget du lotissement de Moulicent**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le compte de gestion du budget annexe Restaurant de Longny-au-Perche établi par le trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

30 VOTANTS  
30 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

## DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-005 : Vote du compte administratif 2021 - Budget du lotissement de Moulicent

Le compte administratif pour le lotissement de Moulicent s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Comptes	Libellés DÉPENSES	Écritures passées	Comptes	Libellés RECETTES	Historique
011	Charges à caractère général	0,00 €	013	Atténuation de charges	0,00 €
	Total des dépenses de gestion courante	0,00 €		Total des recettes de gestion courante	0,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	77	Produits exceptionnels	0,00 €
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00 €</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00 €</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	63 298,97 €	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	63 298,97 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €	043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>63 298,97 €</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>63 298,97 €</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>63 298,97 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>63 298,97 €</b>

INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Comptes	Libellés DÉPENSES	Écritures passées	Comptes	Libellés RECETTES	Historique
	Total des opérations d'équipement	0,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165 et 166)	0,00 €
	Total des dépenses d'équipement	0,00 €		Total des recettes d'équipement	0,00 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées (165 et 166)	0,00 €
	Total des dépenses financières	0,00 €		Total des recettes financières	0,00 €
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00 €</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00 €</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	63 298,97 €	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	63 298,97 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	041	Opérations patrimoniales	0,00 €
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>63 298,97 €</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>63 298,97 €</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>63 298,97 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>63 298,97 €</b>

### SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2021- Budget du lotissement de Moulicent

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAUX
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)
Opérations de l'exercice	63 298,97	63 298,97	63 298,97	63 298,97	
Résultats de l'exercice		0.00		0.00	
Résultats reportés	481,98			26 701,03	
Résultats de clôture	481,98			26 701,03	26 219,05
Restes à réaliser			26 000,00		26 000,00
<b>RESULTATS</b>	<b>481,98</b>			<b>701,03</b>	<b>219,05</b>

Hors de la présence du Maire, qui a quitté la séance, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le compte administratif du Lotissement de Moulicent pour 2021,
- dit que sera reporté à l'article 001 Recettes d'Investissement 2021 la somme de 26 701,03 €
- dit que sera reporté à l'article 002 Dépenses de Fonctionnement 2021 la somme de 481,98 €

30 VOTANTS  
30 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-006 : Affectation du résultat 2021- Budget du lotissement de Moulicent**

Après constatation d'un déficit global cumulé de fonctionnement de 481,98 €

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>-481,98</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (63 298.97 - 63 298.97)	
Déficit de fonctionnement reporté (B = FD 002)	-481,98
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>26 701,03</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (63 298.97 - 63 298.97)	
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	26 701,03
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 26 000.00)	-26 000,00
<b>Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>701,03</b>

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'affecter :

- à l'article 001 Recettes d'Investissement la somme de 26 701,03 €
- à l'article 002 Report déficitaire en fonctionnement la somme de 481,98 €

30 VOTANTS  
30 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-007 : Approbation du compte de gestion 2021 – Budget de la station-service de Neuilly-sur-Eure**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le compte de gestion du budget annexe Station-service de Neuilly établi par le trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

30 VOTANTS  
30 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---



**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-008 : Vote du compte administratif 2021 – Budget de la station-service de Neuilly-sur-Eure**

Le compte administratif pour la station-service de Neuilly sur Eure s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Comptes	Libellés DÉPENSES	Écritures passées	Comptes	Libellés RECETTES	Historique
011	Charges à caractère général	459 759,04 €	013	Atténuation de charges	18 629,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes...	459 604,85 €
	Total des dépenses de gestion courante	459 759,04 €		Total des recettes de gestion courante	478 233,85 €
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>459 759,04 €</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>478 233,85 €</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	25 059,00 €	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	6 236,00 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €	043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €
	Total des dépenses d'ordre	25 059,00 €		Total des recettes d'ordre	6 236,00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>484 818,04 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>484 469,85 €</b>

INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Comptes	Libellés DÉPENSES	Écritures passées	Comptes	Libellés RECETTES	Historique
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	13	Subventions d'investissement	0,00 €
	Total des dépenses d'équipement	0,00 €		Total des recettes d'équipement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées (165 et 166)	0,00 €
	Total des dépenses financières	0,00 €		Total des recettes financières	0,00 €
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00 €</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00 €</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	6 236,00 €	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	25 059,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	041	Opérations patrimoniales	0,00 €
	Total des dépenses d'ordre	6 236,00 €		Total des recettes d'ordre	25 059,00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>6 236,00 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>25 059,00 €</b>

**SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – Budget de la station-service**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAUX
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	
Opérations de	484 818,04	484 469,85	6 236,00	25 059,00	
Résultats de l'exercice	348,19			18 823,00	
Résultats reportés	10 568,49			57 904,45	
Résultats de clôture	10 916,68			76 727,45	65 810,77
Restes à réaliser					
<b>RESULTATS</b>	<b>10 916,68</b>			<b>76 727,45</b>	<b>65 810,77</b>

Hors de la présence du Maire, qui a quitté la séance, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le compte administratif de la Station-service pour 2021,
- dit que sera reporté à l'article 001 Recettes d'Investissement la somme de 76 727,45 € et à l'article 002 Dépenses de Fonctionnement la somme de 10 916,68 €

30 VOTANTS  
30 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-009 : Affectation du résultat 2021- Budget de la station-service**

Après constatation d'un déficit global cumulé de fonctionnement de 10 916,68 €

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>-10 916,68</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (484 469.85 - 484 818.04)	-348,19
Déficit de fonctionnement reporté (B = FD 002)	-10 568,49
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>76 727,45</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (25 059.00 - 6 236.00)	18 823,00
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	57 904,45
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
<b>Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>76 727,45</b>

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de reprendre les résultats comme suit :

- 001 Recettes d'Investissement la somme de 76 727,45 €
- 002 Dépenses de Fonctionnement la somme de 10 916,68 €

30 VOTANTS  
30 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

## DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-010 : Approbation du compte de gestion 2021 – Budget de la boucherie de Neuilly-sur-Eure

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-approuve le compte de gestion du budget annexe Boucherie de Neuilly établi par le trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

30 VOTANTS  
30 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

## DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-011 : Vote du compte administratif 2021 – Budget de la boucherie de Neuilly-sur-Eure

Le compte administratif pour la Boucherie de Neuilly sur Eure s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Comptes	Libellés DÉPENSES	Écritures passées	Comptes	Libellés RECETTES	Historique
011	Charges à caractère général	200,86 €	73	Impôts et taxes	0,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	74	Dotations et participations	16 100,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	75	Autres produits de gestion courante	5 350,80 €
	Total des dépenses de gestion courante	200,86 €		Total des recettes de gestion courante	21 450,80 €
66	Charges financières	1 650,96 €	77	Produits exceptionnels	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	891,80 €	78	Reprises sur provisions	0,00 €
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>2 743,62 €</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>21 450,80 €</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	3 199,00 €	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €	043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>3 199,00 €</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>5 942,62 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>21 450,80 €</b>

INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Comptes	Libellés DÉPENSES	Écritures passées	Comptes	Libellés RECETTES	Historique
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 749,55 €	13	Subventions d'investissement (hors 138)	42 643,02 €
23	Immobilisations en cours	140 129,94 €	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165 et 166)	0,00 €
	Total des dépenses d'équipement	150 879,49 €		Total des recettes d'équipement	42 643,02 €
16	Emprunts et dettes assimilées	5 041,12 €	1068	Excédents de fonct. capitalisés	7 002,85 €
	Total des dépenses financières	5 041,12 €		Total des recettes financières	7 002,85 €
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>155 920,61 €</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>49 645,87 €</b>
040	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	0,00 €	040	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	3 199,00 €
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00 €	041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00 €
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>3 199,00 €</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>155 920,61 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>52 844,87 €</b>

### SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – Budget de boucherie de Neuilly-sur-Eure

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAUX
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	
Opérations de	5 942,62	21 450,80	155 920,61	52 844,87	
Résultat de l'exercice		15 508,18	103 075,74		
Résultats reportés		0	13 291,75		
Résultats de clôture		15 508,18	116 367,49		100 859,31
Restes à réaliser			70 000,00	72 534,00	2 534,00
<b>RESULTATS</b>		<b>15 508,18</b>	<b>113 833,49</b>		<b>98 325,31</b>

Hors de la présence du Maire, qui a quitté la séance, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le compte administratif de la Boucherie pour 2021,
- dit que sera reporté à l'article 001 Dépenses Investissement la somme de 116 367,49 €
- dit que sera inscrite en Recette d'Investissement au 1068, la somme de 15 508,18 €

30 VOTANTS  
30 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

## **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-012 : Affectation du résultat 2021- Budget de la boucherie de Neuilly-sur-Eure**

Après constatation d'un excédent global cumulé de fonctionnement de 15 508,18 € et d'un besoin de financement de la section d'investissement de 113 833,49 €,

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>15 508,18</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (21 450.80 - 5 942.62)	15 508,18
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>-116 367,49</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (52 844.87 - 155 920.61)	-103 075,74
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-13 291,75
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (72 534.00 - 70 000.00)	2 534,00
<b>Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>-113 833,49</b>

Hors de la présence du Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'affecter à l'article 1068 de la section Recette d'Investissement la somme de 15 508,18 €.
- de reporter à l'article D 001 de la section Investissement la somme 116 833,49 €.

30 VOTANTS  
30 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

## **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-013 : Approbation du compte de gestion 2021 - Restaurant de Longny-au-Perche**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le compte de gestion du budget annexe Restaurant de Longny-au-Perche établi par le trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

30 VOTANTS  
30 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

## DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-014 : Vote du compte administratif 2021 – Budget du restaurant de Longny-au-Perche

Le compte administratif pour le Restaurant de Longny au Perche s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Comptes	Libellés DÉPENSES	Écritures passées	Comptes	Libellés RECETTES	Historique
011	Charges à caractère général	3 397,61 €	74	Dotations et participations	18 519,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	75	Autres produits de gestion courante	5 190,69 €
	Total des dépenses de gestion courante	3 397.61 €		Total des recette de gestion courante	23 709,69 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	77	Produits exceptionnels	67,09 €
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>3 397.61 €</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>23 776.78 €</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	8 149,00 €	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €	043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>8 149,00 €</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>11 546.61 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>23 776.78 €</b>

INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Comptes	Libellés DÉPENSES	Écritures passées	Comptes	Libellés RECETTES	Historique
21	Immobilisations corporelles	5 204,00 €	21	Immobilisations corporelles	0,00 €
	Total des dépenses d'équipement	5 204.00 €		Total des recettes d'équipement	0.00 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées (165 et 166)	1 300,00 €
	Total des dépenses financières	0,00 €		Total des recettes financières	1 300.00 €
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>5 204.00 €</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 300,00 €</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	8 149,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	041	Opérations patrimoniales	0,00 €
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0.00 €</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>8 149.00 €</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>5 204.00 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>9 449.00 €</b>

### SYNTHESE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – Budget du restaurant de Longny-au-Perche

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAUX
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	
Opérations de	11 546,61	23 776,78	5 204,00	9 449,00	
Résultat de l'exercice		12 230.17		4 245.00	
Résultats reportés	10 118,80			2 490,60	
Résultats de clôture		2 111,37		6 735,60	8 846.97
Restes à réaliser			5 000,00		5 000,00
<b>RESULTATS</b>		2 111,37		1 735,60	<b>3 846.97</b>

Hors de la présence du Maire, qui a quitté la séance, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le compte administratif du Restaurant pour 2021,
- dit que sera reporté à l'article 001 Recettes d'Investissement la somme de 6 735,60 € et à l'article 002 Recettes de Fonctionnement la somme de 2 111,37 €

30 VOTANTS  
30 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-015 : Affectation du résultat 2021- Budget du restaurant de Longny-au-Perche**

Après constatation d'un excédent global cumulé de fonctionnement de 2 111,37 €

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>2 111,37</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (23 776.78 - 11 546.61)	12 230,17
Déficit de fonctionnement reporté (B = FD 002)	-10 118,80
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>6 735,60</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (9 449.00 - 5 204.00)	4 245,00
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	2 490,60
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 5 000.00)	-5 000,00
<b>Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>1 735,60</b>

Hors de la présence du Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter :

- à l'article R 001 de la section Investissement la somme 6 735,60 €.
- à l'article R 002 de la section fonctionnement la somme 2 111,37 €

30 VOTANTS  
30 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-016 : Approbation du compte de gestion 2021 – Budget de la maison pluridisciplinaire**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le compte de gestion du budget annexe de la maison pluridisciplinaire établi par le trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

30 VOTANTS  
30 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

## **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-017 : Vote du compte administratif 2021 – Budget de la maison pluridisciplinaire**

Le compte administratif pour la maison pluridisciplinaire s'établit comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAUX
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	
Opérations de					
Résultat de l'exercice					
Résultats reportés					
Résultats de clôture					
Restes à réaliser					
<b>RESULTATS</b>					

Hors de la présence du Maire, qui a quitté la séance, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le compte administratif de la maison pluridisciplinaire pour 2021,
- dit que vu le résultat nul, il n'y a pas d'affection

30 VOTANTS  
30 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

### **2. Présentation des plans de financements prévisionnels pour les investissements communaux**

Monsieur le maire présente les plans de financement pour les projets communaux suivants :

- Cabinet médical communal ;
- Aménagement autour du champ de foire et de la rue du Général de Gaulle ;
- Chaufferie de l'Hôtel de Ville ;
- Installation de bornes à incendie ;
- Aménagement de la rue Milverton ;
- Aménagement du lotissement du Minerai à Neuilly-sur-Eure ;
- Aménagement de la rue Léon Groutel.

Il précise un ordre de priorité dans la réalisation des projets :

- 1\_Cabinet médical communal ;  
\_Aménagement autour du champ de foire et de la rue du Général de Gaulle  
\_Chaufferie de l'Hôtel de Ville ;  
\_Installation de bornes à incendie ;
- 2\_Aménagement du lotissement du Minerai à Neuilly-sur-Eure ;  
\_Aménagement de la rue Milverton ;
- 3 \_ Aménagement de la rue Léon Groutel.

Il rappelle la visite auprès de monsieur le sous-préfet pour la présentation de la DETR au titre de l'année 2022.



## **Pour le cabinet médical communal**

Monsieur le maire rappelle que la commune a lancé une opération de rénovation du futur bâtiment dédié au cabinet médical communal. Ce projet prévoit une réhabilitation du champ de foire et de la rue du Général de Gaulle.

Il rappelle que la commune a décidé depuis 2020 de permettre aux praticiens de venir s'installer sur le territoire de la commune. L'évolution de ce quartier s'inscrit également dans le cadre du label « Petites Cités de Caractère » ainsi que de « Petites Villes de Demain ». Il souhaite que ce dernier devienne un lieu où les médecins pourront travailler dans de bonnes conditions. L'aménagement du bâtiment et de ses abords fait partie d'une véritable réflexion de l'aménagement du centre bourg dans son ensemble pour pallier à la désertification médicale et permettre à Longny-les-Villages d'être plus attractive.

Il rappelle qu'il s'agit d'un budget prévisionnel et qu'une difficulté réside notamment de trouver un accord avec l'ARS.

Madame Elyane Encelin souhaite savoir ce qui bloque le projet aujourd'hui.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bertrand Fabre. Il rappelle les principes de désaccord entre l'ARS et les praticiens, notamment sur les obligations imposées unilatéralement par l'ARS – garde le week-end entre deux semaines de travail ... etc

Monsieur le maire précise que les praticiens ne souhaitent pas adhérer à la charte de l'ARS. Il rappelle que la commune n'est pas concernée par le désaccord entre l'ARS et les praticiens en premier chef, mais que de cet accord met en cause les subventions de l'Etat et notamment la DETR.

Il faut savoir que la Normandie est passée région pilote pour cette nouvelle charte.

Madame Elyane Encelin précise qu'aujourd'hui, il n'y a pas de lien avec l'ARS et le cabinet médical actuel. Sur ce point Monsieur le Maire répond par l'affirmative et que le bâtiment est trop petit. Il rappelle également que les différents corps des praticiens étaient représentés lors de la réunion de confrontation avec l'ARS.

## **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-018 : Plan de financement prévisionnel pour le cabinet médical communal**

Monsieur le maire rappelle que la commune a lancé une opération de rénovation du futur bâtiment dédié au cabinet médical communal.

Il rappelle que la commune a décidé depuis 2020 de permettre aux praticiens de venir s'installer sur le territoire de la commune. L'évolution de ce quartier s'inscrit également dans le cadre du label « Petites Cités de Caractère » ainsi que de « Petites Villes de Demain ». Il souhaite que ce dernier devienne un lieu où les médecins pourront travailler dans de bonnes conditions. L'aménagement du bâtiment et de ses abords fait partie d'une véritable réflexion de l'aménagement du centre bourg dans son ensemble pour pallier à la désertification médicale et permettre à Longny-les-Villages d'être plus attractive.

Le coût total estimatif de ce projet s'élève à 1 844 000 € HT. Monsieur le Maire propose de solliciter une DETR, de la FNADT et de la région/ département pour l'obtention d'une subvention.

<b>Dépenses</b>		<b>Financement</b>		<b>%/HT</b>
<b>Travaux</b>	<b>1 702 000</b>	<b>DETR</b>	<b>922 400</b>	<b>50%</b>
<b>MO</b>	<b>142 000</b>	<b>FNADT</b>	<b>400 000</b>	<b>15,57</b>
<b>AMO</b>		<b>Région</b>	<b>153 440</b>	<b>14,43</b>
		<b>Emprunt</b>	<b>368 960</b>	
<b>Total HT</b>	<b>1 844 800</b>	<b>Fonds propres</b>	<b>1 844 800</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à réaliser les travaux indiqués ci-dessus ;
- approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- sollicite le concours financier de la DETR, FNADT de la Région et du Département pour le montant des subventions détaillées ci-dessus;
- autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

30 VOTANTS  
24 POUR  
6 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **Pour l'aménagement du champ de foire et de la rue du Général de Gaulle**

Madame Christel Legrand souhaite avoir un plan pour étudier le projet. Monsieur le maire précise qu'il sera possible de le renvoyer à l'ensemble des membres du conseil municipal dès que nous aurons le permis d'aménager.

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-019 : Plan de financement prévisionnel pour l'aménagement du Champ de foire (Longny-au-Perche)**

Monsieur le maire rappelle que la commune a lancé une opération de rénovation du futur bâtiment dédié au cabinet médical communal. Ce projet prévoit une réhabilitation du champ de foire et de la rue du Général de Gaulle.

L'évolution de ce quartier s'inscrit également dans le cadre du label « Petites Cités de Caractère » ainsi que de « Petites Villes de Demain ». L'aménagement des abords du cabinet médical fait partie d'une véritable réflexion de l'aménagement du centre bourg dans son ensemble pour pallier à la désertification médicale et permettre à Longny-les-Villages d'être plus attractive.

Le coût total estimatif de ce projet s'élève à 640 479 € HT. Monsieur le Maire propose de solliciter une DETR, et de la région / département pour l'obtention d'une subvention.

Dépenses		Financement		%/HT
Travaux	615 479	DETR	369287	60%
MO	25 000	Département	113 096	17,66%
		FAL (accessibilité)	15 000	2,34%
		Fonds propres	128 096	20%
Total HT	640 479	Total HT	640 479	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à réaliser les travaux indiqués ci-dessus ;
- approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ;
- sollicite le concours financier de la DETR, de la Région et du Département pour le montant des subventions détaillées ci-dessus;
- autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

30 VOTANTS  
24 POUR  
6 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **Pour le changement de la Chaufferie de l'Hôtel de ville**

Monsieur le maire expose que le matériel de chauffage de la mairie est aujourd'hui vétuste (date de plus de 20 ans) et ne correspond plus au modèle économique d'aujourd'hui qui doit s'inscrire dans la transition écologique. Par ailleurs, celui-ci fonctionne aujourd'hui en mode dégradé générant un surcoût conséquent pour la collectivité.

Aussi, il a chargé l'adjoint aux travaux, Monsieur Gilles ORY du projet.

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-020 : Plan de financement prévisionnel pour le changement de la chaufferie de l'Hôtel de ville**

Monsieur le maire expose que le matériel de chauffage de la mairie est aujourd'hui vétuste (date de plus de 20 ans) et ne correspond plus au modèle économique d'aujourd'hui qui doit s'inscrire dans la transition écologique. Par ailleurs, celui-ci fonctionne aujourd'hui en mode dégradé générant un surcoût conséquent pour la collectivité.

Il présente aujourd'hui le coût total estimatif de ce projet qui s'élève à 70 000 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une DETR, ainsi qu'une subvention du PETR.

Dépenses		Financement		%/HT
Travaux	70 000	DETR	35 000	50%
		Département	15 000	21,43
		Fonds propres	20 000	28,57
Total HT	70 000	Total HT	70 000	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à réaliser les travaux indiqués ci-dessus ;
- approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ;
- sollicite le concours financier de la DETR, et du PETR pour le montant des subventions détaillées ci-dessus;
- autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

30 VOTANTS  
30 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **Pour l'installation de 4 bornes incendie**

Monsieur le maire rappelle que, comme les années précédentes, la commune installe et ou change des bornes incendie. Il précise que pour des raisons de sécurité et devant répondre aux normes, une borne incendie sera installée à 50 m de l'Intermarché de Longny-au-Perche alors que la borne actuelle se trouve à plus de 250 m.

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-021 : Plan de financement prévisionnel pour l'installation de bornes incendie**

Monsieur le maire rappelle que, comme les années précédentes, la commune installe et ou change des bornes incendie. Il précise que pour des raisons de sécurité et de mise aux normes, 4 bornes incendie seront installées sur le territoire de la commune de Longny-les-Villages.

Il présente aujourd'hui le coût total estimatif de ce projet qui s'élève à 21 000 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter la DETR.

<b>Dépenses</b>		<b>Financement</b>		<b>%/HT</b>
<b>Travaux</b>	<b>21 000</b>	<b>DETR</b>	<b>10 500</b>	<b>50 %</b>
		<b>Fonds propres</b>	<b>10 500</b>	<b>50 %</b>
<b>Total HT</b>	<b>21 000</b>	<b>Total HT</b>	<b>21 000</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à réaliser les travaux indiqués ci-dessus ;
- approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- sollicite le concours financier de la DETR pour le montant de la subvention détaillée ci-dessus;
- autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

30 VOTANTS  
30 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

## Pour l'aménagement de la rue Milverton à Longny-au-Perche

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de l'aménagement de la rue Milverton. Il s'agit pour la SAGIM de créer 4 logements sociaux sur l'espace de l'ancien terrain de tennis.

Il présente aujourd'hui le coût total estimatif de ce projet s'élève à 93 580 € HT.

Madame Desailly souhaite savoir si le conseil peut intervenir sur l'aspect esthétique des futurs bâtiments Monsieur le maire rappelle que la SAGIM construira également 4 logements sur leur terrain (2 T3 et 4 T3) et qu'il n'est guère possible d'intervenir sur l'aspect qualitatif mais que la demande en sera faite.

### DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-022 : Plans de financement prévisionnels pour l'aménagement de la rue Milverton

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de l'aménagement de la rue Milverton. Il s'agit pour la SAGIM de créer 4 logements sociaux sur l'espace de l'ancien terrain de tennis.

Il présente le coût total estimatif de ce projet qui s'élève à 93 580 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une DETR, ainsi qu'une subvention du département.

Dépenses		Financement		%/HT
Travaux	83 860	DETR	46790	50 %
MO	9 720	FNADT		25%
		Département	23395	25 %
		FAL	4679	5%
		Fonds propres	18716	20%
<b>Total HT</b>	<b>93 580</b>	<b>Total HT</b>	<b>93 580</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à réaliser les travaux indiqués ci-dessus ;
- approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ;
- sollicite le concours financier de la DETR et du Département, ainsi que du FAL pour le montant des subventions détaillées ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

30 VOTANTS  
30 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

**Pour l'aménagement pour la création de 4 logements sociaux à Neuilly-sur-Eure (lotissement du Minerai)**

Monsieur le maire informe les membres du conseil communal de l'aménagement du lotissement du Minerai à Neuilly-sur-Eure pour la création de 4 nouveaux logements sociaux..

Il présente aujourd'hui le coût total estimatif de ce projet s'élève à environ 176 000 € HT.

Madame Robineau souhaite connaître la situation en logement vacant à Neuilly-sur-Eure.  
Monsieur le Maire précise qu'il n'y a plus de logement à louer ni de logement à acheter sur la commune.  
Il s'agit, ici, de rallonger la voirie et les réseaux pour continuer le lotissement.

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-023 : Plan de financement prévisionnel pour la création de 4 logements sociaux -lotissement du Minerai à Neuilly-sur-Eure**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la création de 4 nouveaux logements sociaux au lotissement du Minerai à Neuilly-sur-Eure.

Il présente le coût total estimatif de ce projet qui s'élève à 175 245 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une DETR, ainsi qu'une subvention du département.

Dépenses		Financement		%/HT
Travaux	163 905	DETR	87 622	50 %
MO	11 340	Département	43 811	25%
		FAL	8 762	5%
		Fonds propres	35 050	20%
Total HT	175 245	Total HT	175 245	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à réaliser les travaux indiqués ci-dessus ;
- approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ;
- sollicite le concours financier de la DETR, du Département ainsi que le FAL pour le montant des subventions détaillées ci-dessus;
- autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

30 VOTANTS  
30 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

## Pour l'aménagement pour l'aménagement de la rue Léon Groutel

### DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-024 : Plan de financement prévisionnel pour l'aménagement de la rue Léon Groutel à Longny-au-Perche

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient d'aménager la rue Léon Groutel pour permettre sa réfection suite à l'enfouissement des réseaux et ainsi préparer l'accès au futur lotissement de Longny-au-Perche.

Il présente le coût total estimatif de ce projet qui s'élève à 776 420 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une DETR.

Dépenses		Financement		%/HT
Travaux	753 920	DETR	388 210	50 %
MO	22 500	FAL	39 000	5%
		Fonds propres	349 210	45%
Total HT	776 420	Total HT	776 420	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à réaliser les travaux indiqués ci-dessus ;
- approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ;
- sollicite le concours financier de la DETR et pour le FAL pour le montant des subventions détaillées ci-dessus;
- autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

30 VOTANTS  
30 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### 3. Choix de la maîtrise d'œuvre pour la prestation de désamiantage pour le cabinet médical communal

### DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-025 : Choix de la maîtrise d'œuvre pour la prestation désamiantage pour le cabinet médical communal

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le comparatif des offres établi par l'assistance à Maître d'ouvrage, Urbiconseil pour le choix de la société qui interviendra sur le diagnostic amiante et plomb du cabinet médical communal. Celui-ci est désigné par le maître d'ouvrage pour gérer, sous l'angle de la sécurité, les activités simultanées ou successives des entreprises sur le chantier.

OFFRES DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB		
ENTREPRISE	OFFRE HT	COUT PRELEVEMENT
QUALIOM ECO	1020	55€/unité (10 -20 max) en plus soit 550/1100€ selon le nombre exact de prélèvements
AGHETO CONSEILS	2140	65€/unité -20 unités prévues
CICEA OCE	3730	30€/45 unités prévues

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de retenir pour la prestation de diagnostic plomb et amiante, la société Qualiom Eco.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal choisit la société Qualiom Eco.

30 VOTANTS  
 25 POUR  
 3 CONTRE  
 2 ABSTENTION

#### **4. Tarifs des cartes de pêche pour l'étang de Marchainville**

Il est proposé aux membres du Conseil de se prononcer sur une augmentation des tarifs de pêche à Marchainville.

Il propose ainsi l'évolution des tarifs suivants :

- De 7 euros à 8 euros, le tarif à la journée,
- De 3.5 euros, à 4 euros, le tarif à la journée pour les enfants,
- De 70 euros à 75 euros, le tarif annuel de la carte de pêche.

Des membres du conseil souhaitent savoir pourquoi il n'y a pas de carte annuelle pour les enfants.

Monsieur le Maire rappelle que les enfants ne peuvent être seuls. Par ailleurs, il précise au Conseil qu'une régie est mise en place pour la perception du montant des cartes.

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-026 : Tarifs des cartes de pêche pour l'étang de Marchainville**

Il est proposé aux membres du Conseil de se prononcer sur une augmentation des tarifs des cartes de pêche pour l'étang de Marchainville.

Il propose ainsi l'évolution des tarifs suivants :

- De 7 euros à 8 euros, le tarif de la carte à la journée pour adulte
- De 3.5 euros, à 4 euros, le tarif de la carte à la journée pour enfant
- De 70 euros à 75 euros, le tarif de la carte annuelle



Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer les tarifs des cartes de pêche pour l'étang de Marchainville comme suit :

- tarif carte à la journée adulte : 8 €
- tarif carte à la journée enfant : 4 €
- tarif carte à l'année : 75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs présentés ci-dessus.

30 VOTANTS  
30 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **5. Convention relative à la participation au financement des travaux de démolition des bâtiments de l'EHPAD – Carrefour RD8/RD11**

La communauté des Hauts-du-Perche a décidé de réaliser des travaux de démolition de certains bâtiments de l'EHPAD pour l'aménagement du carrefour RD8 / RD11. Il est demandé à la commune de participer au financement. La commune s'est engagée à participer.

Il présente le coût global du projet, ainsi que le plan de financement projeté.

Monsieur le Maire propose la délibération suivante :

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-027 : Convention relative à la participation au financement des travaux de démolition des bâtiments de l'EHPAD**

Le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Hauts-du-Perche, lors de la réunion du 15 décembre 2021, a décidé de réaliser des travaux de démolition de certains bâtiments de l'EHPAD pour l'aménagement du carrefour RD 8 / RD 11.

Le coût global du projet est de 113 716,64 € HT soit 136 459,97 € TTC.

Le plan de financement est le suivant

FCTVA	22 384,89 €
Rescindement	30 000,00 €
Participation de la commune de Longny-les-Villages	42 037,54 €
Reste à charge de la CdC des Hauts-du-Perche	42 037,54 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la participation de la commune pour un montant de 42 037,54 €;
- de prendre acte que cette participation sera revue suivant le coût définitif de l'opération, après réalisation du projet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

30 VOTANTS  
30 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

## **6. Arrêt et validation du Site Patrimonial Remarquable (SPR)**

Le SPR est un dispositif amené à régler les réhabilitations et travaux effectués dans le centre ancien. Il est porté par la communauté de communes des Hauts du Perche, compétente.

Il se présente sous la forme d'un document de présentation, un règlement, une charte chromatique et des plans de périmètres.

Le SPR amorce la phase d'arrêt avant son examen par la commission nationale, l'enquête publique et son approbation définitive. Il convient que le conseil délibère pour permettre son examen par la commission nationale.

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-028 : Arrêt et validation du site du Site Patrimonial Remarquable (SPR)**

Le SPR est un dispositif amené à régler les réhabilitations et travaux effectués dans le centre ancien. Il est porté par la communauté de communes des Hauts du Perche, compétente.

Il se présente sous la forme d'un document de présentation, un règlement, une charte chromatique et des plans de périmètres.

Le SPR amorce la phase d'arrêt avant son examen par la commission nationale, l'enquête publique et son approbation définitive. Il convient que le conseil délibère pour permettre son examen par la commission nationale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment l'article 28 portant sur les aires de mises en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP),

Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au Patrimoine (Loi LCAP) et l'article 122 2<sup>ème</sup> alinéa du II et l'article 114 du III (mesures transitoires),

Vu le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relative au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables,

Vu la délibération 2016-93 du conseil communautaire de la CdC du pays de Longny portant engagement de création de Site Patrimonial

Vu la délibération N° 2018.01.016 du conseil communautaire des Hauts du Perche portant engagement de de la 1<sup>ère</sup> phase de délimitation de Site Patrimonial remarquable

L'élaboration de cette première phase d'étude a été confiée au Cabinet Gilson en 2018

La première phase d'étude visant à la justification et la délimitation du périmètre SPR arrive à son terme. Il convient de valider le dossier de présentation avant son dépôt devant la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et la Commission Nationale de Patrimoine et de l'Architecture (CNPA), qui émettra un avis, préalable à l'organisation de l'enquête publique organisée par la préfecture de l'Orne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de valider le dossier remis avant son passage devant le conseil communautaire des Hauts du Perche
- de poursuivre la procédure en transmettant la délibération à la Communauté de Communes des Hauts-du-Perche,

30 VOTANTS  
30 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

## **7. Convention d'utilisation du service Intérim territorial du Centre de Gestion de l'Orne**

La commune de Longny-les-Villages bénéficie des prestations du service Intérim du centre de Gestion de l'Orne. Celles-ci comprennent : recherche, sélection et recrutement en fonction des besoins exprimés par la collectivité et mise à disposition d'une personne, versement de la rémunération de l'agent, contrat, suivi administratif, établissement destiné à Pôle Emploi, en vue

- D'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles
- D'assurer des missions temporaires,
- De pallier la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu

Il s'agit surtout de pouvoir payer monsieur Couturier pour le mois de janvier.

Madame Françoise Robineau rappelle que les cimetières doivent être fermés et souhaite savoir si une solution a été trouvée pour le remplacement de Monsieur Couturier à compter du mois de février.

Monsieur le maire précise qu'une alternative sera envisagée.

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-029 : Convention d'utilisation du service Intérim territorial du Centre de gestion de l'Orne**

Vu l'article 25 de la loi du 84-53 du 26 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

La commune de Longny-les-Villages bénéficie des prestations du service Intérim du centre de Gestion de l'Orne. Celles-ci comprennent : recherche, sélection et recrutement en fonction des besoins exprimés par la collectivité et mise à disposition d'une personne, versement de la rémunération de l'agent, contrat, suivi administratif, établissement destiné à Pôle Emploi, en vue

- d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles
- d'assurer des missions temporaires,
- de pallier la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu

Le Conseil municipal après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de l'Orne

30 VOTANTS  
30 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

## 8. Emprunt pour les travaux de la piscine

### DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-030 : Emprunt pour la piscine

Monsieur le Maire déclare que pour le financement des travaux de la piscine, il est nécessaire de recouvrir à un emprunt tel que prévu au budget primitif 2022.

Vu la non recevabilité de la délibération MA-DEL-2022-030 reçue par la Caisse des dépôts

Vu l'offre de financement de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie du 24 janvier 2022

Il propose au Conseil municipal de choisir cette offre pour un montant de 700 000 € sur 20 ans à taux fixe.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, décide :

- de solliciter, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, un prêt moyen terme se décomposant comme suit :

- **Montant : 700 000 €**
- **Taux : 0,92 %**
- **Durée : 20 ans**
- **Périodicité : Trimestrielle**
- **Amortissement : Échéances Constantes**
- **Frais de dossier : 300,00 €**

- de prendre l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts.

- de prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires

- de conférer en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

30 VOTANTS  
30 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

## 9. Candidature à l'appel à projets du Conseil départemental de l'Orne pour la revitalisation des centres-bourgs ornais

Les communes dites centres-bourgs constituent un maillon essentiel de l'aménagement et de l'équilibre territorial du département ornais par leurs fonctions de centralité. Elles sont aujourd'hui confrontées à un manque d'attractivité et à des défis multiples en termes d'habitat, de commerce, de mobilités,... et également de transition énergétique et écologique pour construire un territoire durable. Les collectivités locales doivent

ainsi s'adapter aux nouveaux modes de vie de la population, notamment en intégrant les mutations engendrées par la crise actuelle, et également agir sur différents leviers pour se réinventer et reconquérir habitants et acteurs socio-économiques.

Consolider le réseau de petites villes et de bourgs est ainsi une priorité pour le Département. En complémentarité avec le programme Petites Villes de Demain, le Département poursuit son soutien aux territoires en les accompagnant dans leur réflexion et dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet de revitalisation de leur cœur de bourg/ cœur de ville. Il lance un nouvel appel à projets en faveur de la revitalisation des centres-bourgs pour soutenir les collectivités.

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-031 : Participation de la commune à l'appel à projets du Conseil départemental de l'Orne pour la revitalisation des centres-bourgs ornais.**

Les communes dites centres-bourgs constituent un maillon essentiel de l'aménagement et de l'équilibre territorial du département ornais par leurs fonctions de centralité. Elles sont aujourd'hui confrontées à un manque d'attractivité et à des défis multiples en termes d'habitat, de commerce, de mobilités,... et également de transition énergétique et écologique pour construire un territoire durable.

Le Conseil départemental de l'Orne, renouvelle, en 2021 son appel à projets avec un dépôt de candidature jusqu'au 28 janvier 2022.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de délibérer pour participer à cette convention et demande au Conseil municipal de l'autoriser à candidater.

Le Conseil municipal après avoir écouté les informations fournies :

- autorise Monsieur le Maire à candidater à l'appel à projet : revitalisation des centres-bourgs ornais.

30 VOTANTS  
30 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **Informations :**

#### **- Visite de la préfète**

Madame la préfète avait souhaité venir dans la commune en toute discrétion pour que lui soient présentés les projets futurs sur 10/15 ans

#### **- Réorganisation du temps de travail des agents de la direction générale des services et du service administratif**

Monsieur le maire donne la parole à Emmanuel Gauthier. Il précise que l'organisation consiste à recentrer les différents services autour de pôles pour parfaire le service aux usagers de la mairie, et des administrés de Longny en particulier. Les horaires d'ouverture de l'Hôtel de Ville seront élargis également au mercredi après-midi. Enfin, l'évolution des horaires aura aussi pour conséquence un élargissement des horaires des agents, mais des RTT compenseront le temps de travail sollicité.

### **Questions diverses :**

Monsieur Gilles Dujardin précise que, pour répondre à la question posée lors du conseil municipal du mois de décembre sur la différence entre le nombre d'abonnés et le nombre de compteurs. Le nombre indiqué ne prend pas en compte les compteurs « herbage », ce qui crée le décalage dans le calcul du nombre de compteurs et le nombre d'abonnés.

- Madame Elyane Encelin souhaite savoir s'il est possible d'avoir le contenu de la mission proposée pour Longny-les-Villages par ADENDA.

Monsieur le maire précise que la commune a sollicité la société ADENDA pour déterminer le périmètre de protection du commerce et que la mission est la même que celle proposée à la CDC.

Il précise que dans le cadre de l'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire), la CdC a besoin de faire la même analyse sur le territoire des Hauts-du-Perche. Il précise aux membres du conseil municipal que la CdC pourrait prendre en charge le financement de l'étude pour les trois autres communes pôles ou bien demander une participation financière aux trois autres communes. Par ailleurs, le Conseil départemental a mis en place une participation à l'ingénierie via la banque des territoires qui sera sollicitée. Aussi on adaptera le remboursement lorsque la prestation sera réalisée au vu de la subvention obtenue. C'est la CdC qui est en charge de ce dossier.

- Madame Roselyne Brault pose la question de l'archivage au sein des mairies

Monsieur le maire précise qu'effectivement la prestation est un peu lente. Il informe les conseillers que le département a embauché une autre personne pour le sujet, pour avancer plus vite.

- radar pédagogique mobile

Il convient d'attendre le vote du budget, et ensuite il y a des délais de livraison. Monsieur le maire précise qu'il s'agira de deux radars mobiles qui seront installés de façon aléatoire au sein du territoire de la commune

- Information sur le camion volé

Monsieur le maire informe les membres du conseil qu'un camion a été volé au sein du local technique de Longny-au-Perche. Le système Empirol et la benne ont été volés et le reste du camion a été brûlé. Il précise aux membres du conseil qu'il a entrepris une démarche auprès d'Iveco qui pourrait fournir un camion d'ici le mois de septembre. Cependant et après une négociation de monsieur maire, un camion pourrait être disponible d'ici mai et un devis doit être adressé à la mairie. Par ailleurs, une plainte a été déposée et l'assurance a mis un expert sur le dossier.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres du conseil municipal et leur rappelle que le prochain conseil se tiendra **le mercredi 9 mars 2022**, à la salle des fêtes de Longny-au-Perche

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 38.